

PAPEP HORS ECOLE INCLUSIVE 2^e appel

[Formateur aux usages du numérique « FUN »](#)

[Enseignant en école de site biculturel](#)

[Conseiller pédagogique de circonscription – Education physique](#)

[Conseiller pédagogique départemental – Langues vivantes](#)

[Directeur d'école de 10 classes et plus](#)

[Directeur d'école d'application](#)

[Directeur d'école de site biculturel](#)

FICHE DE POSTE FORMATEUR AUX USAGES DU NUMERIQUE « FUN »

Diplôme requis

CAFIPEMF ou en cours, spécialisation « Technologie et Ressources Educatives » ou « Enseignement et Numérique » - *Candidature possible des non détenteurs du titre*

Fonctions et missions

- Impulser des projets pédagogiques intégrant l'utilisation des divers outils numériques dans le cadre des projets d'école ou d'établissement ou des projets départementaux ;
- Aider les équipes pédagogiques à les formaliser, à les mettre en œuvre et à en assurer le suivi et la valorisation. Ces projets participeront à la validation des compétences du référentiel national pour le numérique ;
- Conseiller les enseignants dans le choix de leurs ressources pédagogiques (logicielles ou en ligne) afin d'intégrer pleinement le numérique dans leurs situations d'apprentissage quotidiennes ;
- Intervenir dans la formation des enseignants dans le cadre du plan académique de formation, du programme départemental de formation continue, des animations pédagogiques et des ateliers numériques mis en place hors temps scolaire ;
- Renseigner les équipes sur les solutions techniques correspondant à leurs projets pédagogiques, les conseiller dans leur choix et aider à l'appropriation des outils ;
- Apporter un concours au suivi d'enseignants débutants, complétant les moyens déjà disponibles en circonscriptions.

Compétences et postures attendues

- Professeur des écoles titulaire depuis plus de 2 ans ;
- Possédant de bonnes qualités relationnelles ;
- Ouvert aux démarches partenariales et sachant se positionner comme représentant de l'Institution ;
- Apte à travailler en équipe ;
- Garant d'une veille technologique permanente ;
- Habitué à pratiquer une démarche de projet ;
- Aisance dans l'utilisation des outils numériques courants (ordinateurs, tablettes, TBI/VPI ...) ;
- Connaissance de ressources (logiciels, outils d'apprentissage en ligne, formations à distance, applications ...) utilisées en classe ou en formation.

FICHE DE POSTE ENSEIGNANT EN ECOLE DE SITE BICULTUREL

Diplôme requis

Habilitation définitive en allemand et avis favorable de la commission d'habilitation

Compétences et qualités requises

- Posséder des compétences linguistiques en langue allemande correspondant à un niveau B2 en référence au CECRL ;
- Témoigner d'un intérêt réel pour la culture des pays de langue allemande, notamment pour les domaines touchant à la vie quotidienne des enfants allemands, la littérature de jeunesse, les productions cinématographiques et/ou télévisuelles pour la jeunesse ;
- Connaître les enjeux et le contenu du projet d'enseignement approfondi de l'allemand propre aux sites biculturels ;
- S'engager à travailler en équipe avec les collègues professeurs des écoles, les maîtres allemands et les assistants locuteurs natifs ;
- Mener les enseignements de l'allemand et les enseignements en allemand prévus par le projet biculturel ;
- Témoigner de connaissances touchant à l'évaluation des acquis des élèves, en lien avec le socle commun, au service des apprentissages de la langue vivante ;
- Faire preuve d'une maîtrise suffisante des TICE pour traiter du son et de l'image au service de l'enseignement de la langue vivante.

FICHE DE POSTE

CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION - EDUCATION PHYSIQUE

Diplôme requis

CAFIPEMF ou en cours, spécialisation éducation physique et sportive - *Candidature possible des non détenteurs du titre*

Missions

Membre de l'équipe de circonscription et collaborateur direct de l'IEN, le conseiller pédagogique spécialisation EPS contribue à son pilotage.

Ses missions se déclinent comme suit :

Accompagnement pédagogique des enseignants :

- accompagnement et suivi des fonctionnaires stagiaires, en tant que tuteur ou en tant que formateur de circonscription, en lien avec l'INSPE et les DEA ;
- accompagnement et suivi des enseignants titulaires entrant dans le métier et des enseignants contractuels ;
- aide et conseils aux enseignants dans leur pratique quotidienne, aide à la préparation d'examens professionnels ;
- accompagnement des équipes d'école, de cycle, de réseau ;
- conception, mutualisation et mise à disposition d'outils pédagogiques.

Contribution à la formation initiale et continue des enseignants :

- contribution à la formation initiale des étudiants et des fonctionnaires stagiaires en lien avec l'INSPE ;
- participation à des actions de formation continue inscrites au plan départemental de formation et au plan académique ;
- conception, organisation et conduite d'actions de formation en circonscription (animations pédagogiques, constellations...);
- évaluation des actions de formation conduites.

Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative :

- contribution à la conception, à la mise en œuvre, à l'évaluation et à la régulation de la politique de circonscription ;
- participation à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des projets d'école ;
- participation à l'élaboration, à la réalisation, au suivi et à l'évaluation de projets artistiques et culturels en lien avec les conseillers pédagogiques départementaux, identification des ressources locales ;
- information et communication auprès de partenaires extérieurs, élaboration et suivi de conventions ;
- participation à des groupes de pilotage et à des groupes de travail départementaux placés sous la responsabilité des IEN chargés de mission ;
- implication dans le champ éducatif et pédagogique de l'inclusion scolaire ;
- à sa demande, représenter l'IEN dans son rôle d'information et de communication auprès des partenaires de l'institution ;
- participation à diverses commissions, jurys d'examens et de concours.

Propres à la spécialisation :

- Aider à la mise en œuvre et au respect des textes officiels, et plus particulièrement dans le domaine de l'EPS, de l'hygiène et de la sécurité ;
- Production, mutualisation de ressources, de pratiques et d'outils pédagogiques, notamment au sein des commissions départementales ;
- Visites de sécurité dans les écoles ;
- Aide à la conception et mise en œuvre des PPMS ;
- Gestion du dossier hygiène et sécurité au travail ;
- Gestion des dossiers classes de découvertes, sorties scolaires ;
- Accompagnement des actions USEP ;
- Gestion des plannings d'installations sportives et réunions qui en découlent ;
- Organisation de formations en vue d'agrèments (natation, cyclisme...).

Compétences requises

- Savoir analyser des pratiques, dégager des priorités et apporter des conseils en rapport ;
- Savoir planifier, préparer des réunions et organiser des actions de réflexion et de formation ;
- Communiquer, argumenter avec les différents interlocuteurs ;
- Effectuer des recherches, se former et actualiser ses connaissances ;
- Produire et mettre à disposition des documents ;
- Synthétiser différents éléments pour communication (enquêtes, informations diverses...);
- Connaître les textes officiels en vigueur : savoir aller chercher des informations règlementaires et de façon plus pointue dans le domaine de l'EPS et la sécurité ;
- Posséder une bonne maîtrise des outils numériques ;
- Etre capable de travailler au sein de différentes équipes ;
- Etre capable d'adaptabilité aux différentes situations.

FICHE DE POSTE CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL – LANGUES VIVANTES

Diplôme requis

CAFIPEMF ou en cours, spécialisation langues vivantes - *Candidature possible des non détenteurs du titre*

Missions et périmètres d'intervention

Suivi des projets d'enseignement des langues vivantes :

- Visite de classe ;
- Suivi de projets ;
- Participations aux réunions pédagogiques ;
- Suivi des enseignants ;
- Suivi des intervenants en langue vivante ;
- Suivi des assistants en langue vivante.

Périmètre : circonscriptions

Mise en œuvre du plan de formation continue :

- Elaboration du plan de formation ;
- Conception de stages de formation ;
- Mise en œuvre de sessions de formation.

Périmètre : département

Lien avec les partenaires au sein de la Grande Région :

- Coordination des actions ;
- Elaboration d'outils pédagogiques.

Périmètre : Grande Région

FICHE DE POSTE DIRECTEUR D'ÉCOLE DE 10 CLASSES ET PLUS

Cadre général

Sous l'autorité de l'IEN, le directeur d'école exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école. Il travaille au sein d'une équipe pluri-catégorielle 1er/2ème degrés en animant, si nécessaire, des réunions, des groupes de travail avec son équipe pédagogique et celle du collège contribuant ainsi à la mise en œuvre opérationnelle du socle commun et des programmes.

Il propose et participe à la concrétisation de projets, d'actions relevant du projet d'école en étant particulièrement attentif aux parcours des élèves en coordonnant les différents dispositifs d'accompagnement pédagogique.

Il détermine avec le concours de l'équipe pédagogique les grandes orientations de la politique de l'école via le projet d'école (analyse, synthèse et évaluation des indicateurs et des actions) en vue de l'amélioration des acquis des élèves.

Il participe aux différentes réunions nécessaires à ces missions.

Pré-requis

Etre inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs de 2 classes et plus.

Une expérience préalable de direction est vivement souhaitée.

Missions

La gestion de ces écoles implique la maîtrise des compétences fondamentales de la direction dans les domaines administratif, pédagogique et relationnel. Elle requiert en outre un sens aigu du pilotage, de l'organisation et de l'animation du travail en équipe. A ce titre, le projet d'école dont le directeur est le garant et l'animateur constitue un levier essentiel pour la conduite, la mise en synergie des différents dispositifs et aides nécessaires à la réussite des élèves.

Une attention toute particulière devra être apportée à la fluidité et à la personnalisation des parcours d'élèves. La prise en charge des difficultés, la continuité des apprentissages seront également à travailler de manière prioritaire.

Compétences et qualités requises

- manifester une connaissance claire du fonctionnement d'une école, maternelle ou élémentaire, et prendre en compte les spécificités liées au contexte d'exercice sur lequel l'école recrute sa population scolaire ;
- percevoir les enjeux inhérents au travail en partenariat ;
- assumer le positionnement institutionnel adéquat et l'ensemble des responsabilités liées à la fonction ;
- posséder de solides aptitudes à la coordination du travail en équipe et des connaissances affirmées dans le domaine de la gestion des groupes ;
- savoir mobiliser des ressources humaines : coopération, innovation, impulsion ;
- maîtriser les outils de pilotage d'une unité éducative : diagnostic, analyse, utilisation d'indicateurs, définition d'objectifs, mise en projet, suivi et évaluation d'actions spécifiques ... ;
- témoigner d'une capacité d'engagement pour mettre en œuvre, participer à des actions concourant à la réussite des élèves dans le cadre et le respect des programmes et du socle commun ;
- faire preuve d'un grand investissement dans la résolution des difficultés des élèves en étant attentif à la coordination du travail de l'équipe pédagogique, à la mise en œuvre du projet d'école, à la continuité des parcours de la maternelle au collège ;
- impulser la mutualisation et la mise en cohérence des outils des élèves et des enseignants ;
- valoriser l'école, ses actions, les réussites des élèves ;
- maîtriser les outils informatiques et numériques au service dans les différents aspects : gestion de l'école et intégration dans les projets pédagogiques.

FICHE DE POSTE DIRECTEUR D'ÉCOLE D'APPLICATION

Cadre général

Le directeur d'école d'application exerce ses missions sous l'autorité de l'inspecteur de l'Éducation nationale en charge de la circonscription.

Il accompagne et développe un collectif de travail au sein de l'école en lien avec l'INSPE. Il accomplit une mission de formation auprès d'adultes, en qualité de formateur auprès des stagiaires, néo-titulaires, maîtres expérimentés et directeurs d'école nouvellement nommés.

Il accompagne la prise de fonction des néo-formateurs et est le garant d'une articulation efficace et raisonnée entre savoirs théoriques et pratique professionnelle

Il est le relais pour faire connaître et diffuser les outils et les ressources institutionnelles.

Diplôme et pré-requis

CAFIPEMF et inscription en cours de validité sur la liste d'aptitude des directeurs d'établissement spécialisé.

Une expérience préalable de direction est vivement souhaitée.

Missions

- Pilotage de l'école ;
- Prise en charge des tutorats des fonctionnaires stagiaires (suivi, rédaction de rapports de visites, participation aux bilans de formation et à l'évaluation du stage en responsabilité) ;
- Participation aux parcours adaptés et aux dispositifs d'aide des professeurs stagiaires ;
- Participation au jury de soutenance des mémoires professionnels des professeurs stagiaires ;
- Participation à des commissions d'entretien (directeurs d'école à deux classes et plus, entretiens professionnels des AESH...) ;
- Participation au jury CAFIPEMF ;
- Renforcement du lien école-famille ;
- Construction avec l'équipe de circonscription de plans d'actions pédagogiques pour la réussite des élèves en appui sur les évaluations nationales.

Compétences requises

- Posséder une connaissance approfondie de la didactique ;
- Maîtriser le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- Posséder des aptitudes au travail d'équipe, à conduire des réunions et des animations, à savoir travailler avec des partenaires ;
- Faire preuve d'initiative et d'autonomie ;
- Posséder des capacités relationnelles et rédactionnelles ;
- Avoir le sens de l'écoute et de la coopération.

FICHE DE POSTE DIRECTEUR D'ÉCOLE DE SITE BICULTUREL

Cadre général

Les directeurs de sites biculturels sont en charge de l'animation de la réflexion pédagogique concernant l'enseignement de l'allemand et en allemand pour les collègues de l'élémentaire et ceux des écoles maternelles associées dans la mise en œuvre du projet biculturel.

Diplôme et pré-requis

Inscription en cours de validité sur la liste d'aptitude des directeurs de 2 classes et plus.

Habilitation à titre définitif en langue allemande.

Missions

Assurer le bon fonctionnement du projet biculturel avec l'équipe pédagogique :

- Organiser la complémentarité du travail entre les enseignants et les locuteurs natifs ;
- S'engager dans le renouvellement des pratiques et la veille pédagogique : participer aux formations des directeurs des sites biculturels, créer des ressources et accompagner leur mise en œuvre, favoriser l'intégration dans les pratiques de l'école des propositions pédagogiques élaborées en lien avec les conseillers pédagogiques langues vivantes au travers de leur présentation et de leur analyse en Conseil d'allemand, et faire retour au centre transfrontalier, pour mutualisation avec les autres sites biculturels, des résultats de ces travaux ;
- Accompagner la mise en œuvre des pistes de renouvellement pédagogique en étant invité en classe par les collègues sur le principe des « Hospitationen ».

Accueillir les enseignants nouvellement nommés dans l'école :

- Présenter le projet biculturel de l'école ;
- Présenter les ressources disponibles ;
- Remettre les documents nécessaires.

Accueillir des locuteurs natifs sur les sites biculturels :

- Présenter le projet biculturel de l'école ;
- Présenter les ressources disponibles ;
- Remettre les documents nécessaires ;
- Organiser au cours de la première semaine l'accueil du locuteur natif dans toutes les classes du site selon le principe des « Hospitationen ».

Accompagner les locuteurs natifs :

- Observer la pratique et répondre aux questions ;
- S'assurer de la diffusion régulière des informations utiles en lien avec leurs missions dans l'école ;
- Organiser et mener des réunions de concertation pour associer les locuteurs natifs à la mise en œuvre du projet biculturel ;
- Promouvoir la complémentarité du travail entre les enseignants et les locuteurs natifs ;
- Prendre en compte et valoriser les apports culturels et les initiatives liés à la présence du locuteur natif dans l'école ;
- Inscrire les locuteurs natifs à des formations pédagogiques en cohérence avec leurs missions en accord avec l'employeur (mairie).